



VIGNETTE D'EMBARCATION 2020

Nom du contribuable : _____

Adresse de la propriété à Entrelacs : _____

Preuve de résidence obligatoire

Adresse de correspondance (si différente) : _____

Courriel : _____

Numéro(s) de téléphone : _____ / _____

J'atteste que les informations incluses dans ce formulaire sont véridiques et je m'engage à respecter le règlement *concernant les accès aux plans d'eau, l'amarrage au quai municipal et la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes NO.2018-509.*

Signature du contribuable

Date

Réservé à la municipalité

de vignette : _____ # de carte à puce : _____

20 \$ Échange contre la clé # _____

Mode de paiement : Argent Chèque Carte débit Carte crédit

de la carte : _____ date d'expiration : _____

| Résidents | | Non-résidents | |
|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|--|
| 1-25 forces et électrique | 15\$ <input type="checkbox"/> | 1-25 forces et électrique | Par accès: 50\$ <input type="checkbox"/> Par saison: 200\$ <input type="checkbox"/> |
| 26 forces et plus | 80\$ <input type="checkbox"/> | 26 forces et plus | Par accès: 400\$ <input type="checkbox"/> |
| Motomarine | 80\$ <input type="checkbox"/> | Motomarine | Par accès: 400\$ <input type="checkbox"/> |

Recto/Verso

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter votre
permis d'embarcation de plaisance émis par Transports Canada
et compléter **TOUS LES CHAMPS** du présent formulaire.

Informations de l'embarcation

Nom du propriétaire de l'embarcation : _____

Marque du bateau : _____

Type d'embarcation (*plaisance, chaloupe, ponton, etc.*): _____

Couleur : _____ Longueur : _____

No du permis d'embarcation (*fédéral*) : _____

No de série de la coque : _____

Marque du moteur : _____ Force du moteur : _____

Type de propulsion : Hors-bord En bord Turbine Autre :

Type de moteur : 2 temps 4 temps Électrique Autre :

Toilette à bord : Oui Non

Sur quel plan d'eau naviguez-vous à Entrelacs? _____

IMPORTANT LAVAGE OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE MISE À L'EAU

Seuls les canots, kayaks, les petits voiliers, ainsi que les petites embarcations nautiques équipées d'un moteur de moins de 10cv n'ont pas l'obligation de détenir une immatriculation fédérale.